



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1459^e SÉANCE : 10 DÉCEMBRE 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1459/Rev.1)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8914)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 10 décembre 1968, à 10 h 30.

Président : Lij Endalkachew MAKONNEN (Ethiopie).

Adoption de l'ordre du jour

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8914)

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1459/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8914).

5. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce ayant demandé à prendre part aux débats du Conseil, ce matin, je me propose, conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter les représentants de ces trois pays à prendre place à la table du Conseil afin de participer à la discussion, sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. D. S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

Remerciements au Président sortant

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Selon l'usage, je voudrais, tout d'abord, dire, en notre nom à tous à l'ambassadeur Borch, représentant du Danemark, combien nous avons apprécié le tact, la courtoisie et l'habileté avec lesquels il a dirigé les débats du Conseil, le mois dernier, alors qu'il occupait le fauteuil présidentiel. L'exemple qu'il a donné me guidera et m'aidera à assumer la charge de la présidence pendant le présent mois.

2. **M. BORCH** (Danemark) (*traduit de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour les paroles d'une extrême générosité que vous m'avez adressées. Je tiens à dire dès maintenant à quel point j'ai été sensible à la coopération si précieuse qui m'est venue de vous et des autres membres du Conseil au cours du mois de novembre.

3. Je vous félicite également d'assumer la charge de la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci; votre profonde connaissance des problèmes que nous avons à examiner, votre objectivité et votre parfaite courtoisie sont des qualités qui constituent une garantie de l'efficacité avec laquelle vous dirigerez les débats du Conseil. Celui-ci est entre bonnes mains et je puis vous assurer, Monsieur le Président, de la plus entière coopération de la délégation du Danemark.

4. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Danemark pour les paroles si généreuses qu'il m'a adressées. Je tiens à lui donner l'assurance que j'éprouve pour lui les mêmes sentiments qu'il a exprimés à mon égard.

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. A ce sujet, le Secrétaire général a présenté un rapport [S/8914]¹ sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 8 juin au 2 décembre 1968.

7. Des consultations ont eu lieu entre les membres du Conseil et, à la demande de certains d'entre eux, un projet de résolution a été élaboré. Je vais demander au Secrétaire général adjoint de bien vouloir en donner lecture.

8. **M. KOUTAKOV** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) (*traduit de l'anglais*) : Voici le texte de ce projet de résolution :

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que, selon le rapport du Secrétaire général en date du 4 décembre 1968 (S/8914), la présence de la Force des Nations Unies à Chypre demeure nécessaire dans les circonstances présentes si l'on veut que la paix soit maintenue dans l'île,

"Notant que le Gouvernement chypriote est convenu que, en raison de la situation qui règne dans l'île, il est nécessaire de maintenir la Force des Nations Unies en fonctions au-delà du 15 décembre 1968,

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1968.

“*Prenant note* des événements encourageants qui se sont récemment produits dans l’île, comme il ressort des observations contenues dans le rapport,

“1. *Réaffirme* ses résolutions 186 (1964) du 4 mars, 187 (1964) du 13 mars, 192 (1964) du 20 juin, 193 (1964) du 9 août, 194 (1964) du 25 septembre et 198 (1964) du 18 décembre 1964, 201 (1965) du 19 mars, 206 (1965) du 15 juin, 207 (1965) du 10 août et 219 (1965) du 17 décembre 1965, 220 (1966) du 16 mars, 222 (1966) du 16 juin et 231 (1966) du 15 décembre 1966, 238 (1967) du 19 juin et 244 (1967) du 22 décembre 1967, 247 (1968) du 18 mars et 254 (1968) du 18 juin 1968, ainsi que les consensus exprimés par le Président à la 1143^{ème} séance du 11 août 1964 et à la 1383^{ème} séance du 24 novembre 1967;

“2. *Prie instamment* les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération et de poursuivre résolument leurs efforts concertés en vue d’atteindre les objectifs du Conseil de sécurité en mettant à profit de façon constructive le climat et l’occasion propices actuels;

“3. *Prolonge à nouveau* d’une période prenant fin le 15 juin 1969 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, qu’il a créée par sa résolution 186 (1964), dans l’espoir que des progrès suffisants dans la voie d’une solution finale auront été accomplis d’ici là pour permettre le retrait de la Force ou une réduction substantielle de son effectif.”

9. Le **PRESIDENT** (*traduit de l’anglais*): Un certain nombre de représentants ont demandé à parler avant le vote. Le premier orateur inscrit est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

10. **M. ROSSIDES** (Chypre) (*traduit de l’anglais*): Le Conseil se réunit à nouveau pour renouveler le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, et cela dans une atmosphère pleine d’espoir. Le rapport du Secrétaire général, document lucide, décrit avec objectivité le calme et la détente qui continuent de régner dans l’île.

11. La politique de bonne volonté et de conciliation, que mon gouvernement a été le premier à mettre en oeuvre en levant unilatéralement toutes les restrictions sur les déplacements des personnes et des marchandises en direction et en provenance des enclaves, est, pour reprendre les termes du rapport, “scrupuleusement observée” [S/8914, par. 46] et elle continue d’être appliquée en toute sincérité. Nous espérons qu’elle provoquera une réaction positive de l’autre partie, c’est-à-dire une suppression correspondante des restrictions dans les enclaves, afin qu’une confiance mutuelle croissante puisse s’établir grâce aux communications et créer l’atmosphère propice à un nouveau rapprochement dans le sens d’une solution juste.

12. Ainsi que le Secrétaire général le fait observer dans son rapport :

“... De plus, nombre d’indices montrent que la reprise des contacts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, commencée à la base, s’étend aux échelons supérieurs et tend à remédier au manque de communications observé depuis le début de 1964.” [Ibid., par. 38.]

13. Parlant de la liberté de déplacement dans les zones contrôlées par le gouvernement, des Chypriotes turcs vivant dans les enclaves et du fait qu’ils se mêlent maintenant amicalement avec leurs compatriotes chypriotes grecs sans qu’il y ait eu entre eux un seul incident depuis neuf mois, le rapport souligne que cela “prouve bien que la population de Chypre souhaite vivre à nouveau dans la paix et l’harmonie et est capable de le faire” [Ibid., par. 37].

14. Dans son rapport précédent, le Secrétaire général constatait aussi avec satisfaction la facilité avec laquelle “les membres des deux communautés commençaient à reprendre les relations amicales qu’ils avaient autrefois” [S/8446, par. 149]².

15. L’esprit de conciliation est un facteur absolument essentiel pour la solution de tout problème et je suis heureux de dire que cet esprit ne manque pas dans la population de Chypre, qu’elle soit grecque ou turque. Il peut aboutir à des résultats constructifs dans une authentique coopération en vue d’une solution juste et durable, car une solution et une paix durables ne peuvent être obtenues que grâce à la confiance et à une coopération sincère pour le bien de tous dans une patrie commune et non divisée.

16. Dans un tel climat politique et dans un cadre unitaire libre de préjugés séparateurs, la coopération économique peut progresser et constituer un bien précieux pour toute la population, particulièrement pour les Chypriotes turcs. Le rapport parle fort pertinemment de la nécessité d’une “coopération économique sans réserve” qui “permettrait de mieux utiliser les ressources humaines et autres et d’élever le niveau de vie des Chypriotes turcs” [S/8914, par. 52]. C’est en ce sens que la Commission gouvernementale de planification accélère le processus de relèvement de l’économie de l’île.

17. En ce qui concerne les pourparlers politiques actuellement en cours à Nicosie, le Secrétaire général observe en outre qu’ils progressent “dans le plus grand sérieux”, et d’autre part il “rend un chaleureux hommage à la patience, à la bonne volonté et aux qualités d’homme d’Etat dont ont fait preuve les deux négociateurs et leurs mandants” [Ibid., par. 87].

18. Cependant, le progrès des négociations dépend de l’établissement d’une confiance mutuelle croissante, ce qui demande du temps. Les négociations ne sauraient être hâtées inconsidérément sans risquer d’être compromises. Nous suivons les pourparlers avec un optimisme réservé, mais positif. Nous espérons qu’ils pourront aboutir à des résultats constructifs et qu’ils ouvriront la voie à une solution équitable et applicable du problème. Tous les Chypriotes ont foncièrement le désir sincère de voir les négociations aboutir à un règlement honorable et durable du problème, de telle sorte que la population de l’île puisse, dans l’unité, avancer sur la voie de la paix, vers le progrès et le bien-être pour tous.

19. La solution doit être librement acceptée par la population directement intéressée, en tant que peuple d’un pays pleinement souverain et indépendant, Membre des

² Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1968.

Nations Unies; et pour que cette solution soit juste et durable, elle doit reposer fermement sur les principes de la justice, de l'unité et de la liberté exprimés dans la Charte et exposés dans les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant Chypre.

20. Comme l'observe très justement le rapport, quand les parties intéressées sont prêtes à coopérer et à aplanir leurs divergences de vues, l'aide apportée par l'Organisation des Nations Unies peut être très précieuse. Son autorité morale en la matière revêt une immense importance. Nous sommes véritablement reconnaissants de l'assistance qu'elle nous a apportée et qu'elle continue à nous apporter en vue de la solution du problème de Chypre. Nous avons particulièrement apprécié les bons offices du Secrétaire général, qu'ils se soient exercés ici ou à Chypre par l'intermédiaire de son représentant spécial, M. Osorio-Tafall.

21. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, dont le souci ferme et constant de paix, de justice et de solidarité humaine dans le cadre de la Charte n'a cessé de s'exprimer dans tous ses actes. Nous lui sommes profondément reconnaissants des patients efforts qu'il a déployés pour parvenir à une solution équitable du délicat problème de Chypre. Nous voulons également dire combien nous lui savons gré des services importants rendus par ses collaborateurs ici et à Chypre, et particulièrement par ses adjoints, M. Bunche et M. Rolz-Bennett. Je mentionnerai tout particulièrement les efforts constants et zélés de M. Osorio-Tafall, dont l'efficacité diplomatique et le tact ont grandement contribué à l'évolution récente et aux bons résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent dans l'île. J'exprime également notre profonde estime au général Martola pour la façon efficace dont il a commandé la Force des Nations Unies, donnant ainsi l'exemple des résultats efficaces et bénéfiques qui peuvent être obtenus par une Force des Nations Unies pour le maintien de la paix.

22. En conclusion, nous exprimons nos remerciements aux pays dont l'apport précieux de contingents militaires et de fonds a permis les opérations du maintien de la paix par les Nations Unies à Chypre.

23. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

24. **M. BITSIOS** (Grèce): Au mois de juin dernier [1432^{ème} séance], nous nous trouvions réunis autour de cette table à l'occasion du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une période de six mois, qui est maintenant sur le point de s'écouler. Nous nous souvenons tous, j'en suis sûr, que le dernier renouvellement a été décidé à la suite d'un court débat où prévalaient le calme et la modération dans un esprit d'optimisme raisonné. Il y avait à cela deux raisons: la première était que Chypre traversait, fort heureusement, une phase de tranquillité que peu d'incidents venaient troubler. La deuxième était l'amarce de pourparlers entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs dans une tentative d'arriver à un accord sur les problèmes qui, depuis si longtemps, déchiraient l'île.

25. Aujourd'hui, six mois plus tard, voyons quel a été le chemin parcouru depuis lors et quelle est la situation actuelle à Chypre.

26. Sur ces deux points, nous trouvons des lumières dans le rapport du Secrétaire général, qui dit :

"Je suis heureux de pouvoir informer le Conseil qu'au cours des six mois écoulés les relations entre les communautés ont continué à s'améliorer à Chypre et que cette évolution a contribué à créer un climat propice aux entretiens politiques actuellement en cours à Nicosie. Les Chypriotes turcs des enclaves, restés à peu près sans contact avec leurs compatriotes chypriotes grecs depuis plus de quatre ans, se mêlent maintenant à eux depuis environ neuf mois sans qu'il y ait eu entre eux un seul incident notable, ce qui prouve bien que la population de Chypre souhaite vivre à nouveau dans la paix et l'harmonie et est capable de le faire." [*Ibid.*, par. 37.]

27. Voilà des constatations encourageantes, dont nous pouvons nous réjouir. Elles sont pour ma délégation particulièrement satisfaisantes puisque le Gouvernement hellénique n'a cessé de travailler à cette détente qui, seule, croyons-nous, permettra aux parties directement intéressées de coopérer utilement.

28. Quant aux pourparlers eux-mêmes, le Secrétaire général indique que ceux-ci se poursuivent dans le plus grand sérieux et que les parties déploient actuellement un effort résolu pour sortir de l'impasse.

29. Cela dit, je ne me propose pas de minimiser les difficultés qui se dressent sur le chemin d'une solution. Ce serait nier la réalité que de dire le contraire. Déjà en juin, j'ai eu l'honneur d'indiquer au Conseil qu'il faudra du temps, il faudra de la patience et surtout de la persévérance. Cela demeure vrai aujourd'hui. Le Secrétaire général lui-même nous rappelle qu'aucun progrès décisif sur les questions fondamentales n'a été annoncé et que les entretiens se poursuivront vraisemblablement pendant quelque temps. Mais le but escompté est tellement important que, selon notre opinion, aucune patience et aucune persévérance ne seraient trop grandes ni trop longues.

30. Le Gouvernement hellénique s'est, dès le début, prononcé en faveur des pourparlers entre les leaders des deux parties. Il a encouragé et continue d'encourager cette initiative si prometteuse, dans laquelle il ne cesse de placer son espoir. Nous considérons que tous nos efforts doivent tendre vers le but de faire aboutir ces pourparlers à un résultat concret et constructif pour l'avenir. Aussi partageons-nous l'avis que le Conseil de sécurité peut contribuer très efficacement et de façon décisive à ce but en prorogeant aujourd'hui le mandat de la Force pour la période de six mois recommandée par le Secrétaire général.

31. Il n'est évidemment pas possible en ce moment de prédire quel sera le résultat des contacts intra-chypriotes. Mais une chose est certaine, c'est que la chance d'une réussite reste vivante. Cette chance-là, les parties intéressées ne doivent pas la laisser échapper ni diminuer. Quant au Conseil de sécurité, en approuvant la prorogation du mandat, il l'augmentera.

32. J'ai déjà dit que, dans l'ensemble, la situation à Chypre s'est améliorée récemment ainsi que le fait ressortir le Secrétaire général. Son apport personnel à cette amélio-

ration est digne des plus grands éloges. U Thant n'a pas cessé de consacrer son temps et son activité au problème chypriote. Il a fait et continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que soit obtenue une solution juste et pacifique. Nos sentiments de gratitude envers lui sont très vifs. Nos remerciements vont également à ses collaborateurs, M. Ralph Bunche et M. Rolz-Bennett, dont l'expérience et le doigté se sont fait sentir plus d'une fois dans cette évolution.

33. Le représentant spécial à Chypre, M. Osorio-Tafall, mérite un hommage tout particulier pour ses valeureux efforts. La constance et l'acharnement avec lesquels il défend la cause de la pacification de Chypre ne manquent pas de nous faire une profonde impression. Ces mêmes sentiments vont également au commandant de la Force, le général Martola, pour son inlassable labeur et sa dévotion à une tâche délicate et difficile.

34. Avant de conclure, je voudrais aussi ajouter combien mon gouvernement apprécie l'esprit de solidarité dont font preuve les pays qui maintiennent des contingents dans la Force des Nations Unies à Chypre, ou qui y contribuent matériellement. Nous espérons que les contributions volontaires seront maintenues et même augmentées et étendues, étant donné le substantiel déficit mentionné dans le rapport. Mon pays se propose de contribuer généreusement aux dépenses de la Force, comme par le passé, dans la conviction que celle-ci accomplit une oeuvre de paix inestimable dont les Nations Unies, qui ont eu, au cours des récentes années, leur part de désillusions, peuvent se sentir fières.

35. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

36. *M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]* : J'ai simplement demandé la parole pour formuler des remerciements. Il y a peu à dire, à ce stade, qui puisse contribuer à la solution pacifique du problème de Chypre. Le rapport du Secrétaire général, comme à l'accoutumée, est complet et objectif. Le sentiment d'optimisme prudent qu'il reflète est pleinement partagé par mon gouvernement. Il serait donc sage de laisser se poursuivre les pourparlers entre communautés actuellement en cours sans y introduire aucun élément extérieur. Il serait recommandable également de continuer à faire régner dans l'île une atmosphère de tranquillité et de faire tout ce qui est possible pour éviter des incidents. Pour cette raison, nous sommes heureux d'apprendre que le Secrétaire général a fortement recommandé que le mandat de la Force soit prorogé de six mois. Cela permettra aux négociations de se poursuivre sans pression ni précipitation inutiles. Après tout, six mois de grâce, ce n'est pas trop demander alors que les deux communautés s'efforcent de jeter les bases, sur l'île, de ce que nous espérons être de longs siècles de cohabitation dans la paix, la sécurité et l'indépendance. Pour la même raison, nous avons noté avec satisfaction l'intention du Secrétaire général de maintenir la puissance et l'efficacité actuelle de la Force.

37. Quant aux pourparlers intercommunautaires, dans l'île, mon gouvernement leur a toujours prodigué ses encouragements, sa bénédiction et, lorsque cela était

nécessaire, son aide. Nous continuerons dans cette voie. Nous pensons que, à ce stade, le mieux est de laisser les représentants des deux communautés poursuivre leurs travaux et mettre au point la structure de l'Etat de Chypre et ses institutions politiques. Cette tâche accomplie, nous espérons que celles-ci pourront servir de base à une entente définitive entre toutes les parties intéressées afin que l'île de Chypre cesse d'être un point sensible de la Méditerranée orientale et commence enfin à recueillir les fruits du progrès et de la prospérité auxquels elle a droit.

38. Pendant des années, le sang a été versé dans les combats et nous avons été menacés d'une catastrophe. Nous arrivons peut-être à la fin de ce calvaire. Pour cela, nous devons remercier beaucoup de personnalités et de nombreux gouvernements. En premier lieu, nous devons être reconnaissants au Secrétaire général et à ses collaborateurs immédiats, ainsi qu'à son représentant spécial à Chypre, M. Osorio-Tafall, et au général Martola, commandant de la Force, dont les efforts inlassables ont aidé les deux factions qui combattaient à retrouver la voie de la raison. Et tout cela n'aurait pu se réaliser sans l'aide inlassable des pays qui ont fourni des contingents et une aide financière. Nous leur adressons de chaleureux remerciements.

39. Enfin, il est de mon devoir d'exprimer aux gouvernements directement intéressés au problème notre reconnaissance pour la modération et la patience dont ils ont fait preuve au cours de ces derniers mois. Nous espérons sincèrement que nous pourrions tous progresser dans cette entreprise utile afin de couronner les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de l'ordre et de la paix par un remarquable succès dans ce domaine.

40. *M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]* : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma reconnaissance au représentant du Danemark, l'ambassadeur Borch, pour la compétence dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil de sécurité, alors qu'il en était le Président pendant le mois de novembre de cette année. Maintenant, nous vous saluons à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 1968, en tant que représentant éminent d'un des plus anciens pays d'Afrique, qui a toujours été le symbole de l'indépendance sur le continent africain.

41. La position de l'Union soviétique sur la question de Chypre est bien connue. Elle a été exposée à maintes reprises dans les déclarations du Gouvernement soviétique et dans les interventions de ses représentants, notamment au Conseil de sécurité. A l'occasion du nouvel examen de la question de Chypre devant le Conseil de sécurité, la délégation soviétique juge indispensable de confirmer à nouveau que sa position reste inchangée.

42. L'Union soviétique a procédé, comme elle procède maintenant, de l'idée que la question de Chypre doit et peut être réglée par des moyens pacifiques, dans l'intérêt du peuple chypriote, dans l'intérêt des deux communautés nationales qui le constituent, dans l'intérêt d'une détente dans la région de la Méditerranée orientale. L'Union soviétique soutient fermement la lutte des Chypriotes pour leur pleine indépendance, leur souveraineté et l'intégrité

territoriale de la République de Chypre, qui est un Etat Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, un Etat qui pratique, sur la scène internationale, une politique de paix et de non-adhésion aux blocs militaires.

43. Le règlement des questions internes de la République de Chypre est l'affaire des Chypriotes eux-mêmes, et c'est à eux qu'il appartient de régler leurs affaires intérieures, sans ingérence étrangère. Les droits légitimes des communautés grecque et turque à Chypre doivent être respectés par tous.

44. L'Union soviétique s'oppose résolument à toute tentative de limiter la souveraineté de la République de Chypre, ainsi qu'à toutes intentions – que certains Etats nourrissent néanmoins – d'essayer de régler la question de Chypre derrière le dos de la population chypriote, au détriment de ses intérêts essentiels et au profit des visées impérialistes de certains Etats membres de l'OTAN. Nous nous opposons de la façon la plus catégorique à toute tentative de soumettre le destin du peuple de Chypre à la réalisation des plans militaires de l'OTAN dans la Méditerranée.

45. La délégation soviétique prend note du fait que, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, des pourparlers se déroulent actuellement à Chypre entre des représentants des communautés grecque et turque, aux fins de régler les problèmes qui se posent dans leurs relations mutuelles. Le représentant de Chypre vient de parler avec beaucoup d'espoir de ces pourparlers. Nous souhaitons plein succès à ceux qui participent aux pourparlers entre les deux communautés qui constituent le peuple de la République de Chypre. Et nous partons de l'idée que ces pourparlers sont une affaire intérieure de la République de Chypre.

46. Il est évident que les participants aux pourparlers entre les deux communautés chypriotes devront surmonter de grandes difficultés sur la voie qui mène au but fixé. Ces difficultés, tout comme la complexité de la question de Chypre dans son ensemble, découlent de la domination exercée pendant 80 ans, à Chypre, par des colonisateurs étrangers, qui se sont efforcés d'écraser la lutte de libération des Chypriotes par la méthode bien connue des colonisateurs : "*Divide ut impera*" – Diviser pour régner.

47. L'Assemblée générale, comme on le sait, a examiné la question de Chypre pendant toute une succession d'années, d'une session à l'autre, jusqu'à ce que le Royaume-Uni fût enfin contraint d'accepter la proclamation de l'indépendance de la République de Chypre, le 1er août 1960. Toutefois, avant de franchir ce pas, le Royaume-Uni a imposé à Chypre un accord léonin sur le maintien dans l'île de bases militaires britanniques, pour l'installation desquelles les terres les plus fertiles avaient été enlevées à la population chypriote.

48. Si les colonisateurs britanniques ont cherché à faire de l'antagonisme intercommunautaire à Chypre, qu'ils avaient eux-mêmes provoqué, l'instrument principal du renforcement de la domination britannique pendant la période de la lutte des Chypriotes pour leur indépendance, à l'heure actuelle les milieux dirigeants du bloc de l'OTAN s'efforcent, par toute leur politique, à compliquer les rapports entre les communautés turque et grecque de Chypre, en

espérant, apparemment, profiter de la situation troublée dans l'île pour essayer de transformer celle-ci en un "porte-avions insubmersible pour fusées et armes nucléaires" de l'alliance militaire de l'Atlantique nord.

49. Voilà quelles sont les véritables causes du fait que la question de Chypre reste toujours inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme d'ailleurs certaines autres questions, telles que celle de la Rhodésie du Sud, qui est également un héritage quelque peu particulier transmis par les colonisateurs britanniques à la communauté internationale, après la désagrégation de l'Empire britannique sous les coups que lui portaient les mouvements nationaux de libération.

50. Les représentants britanniques, dans les divers organes de l'ONU, parlent souvent des bienfaits que le Royaume-Uni aurait prétendument apportés aux peuples de son ancien empire. Toutefois, si l'on veut se convaincre de la réalité des choses, il suffit, par exemple, de jeter un coup d'oeil sur l'ordre du jour des organes de l'ONU. On peut dire avec pleine justification que plus de la moitié de tous les conflits internationaux dont l'ONU est amenée à s'occuper ont été engendrés par le colonialisme britannique à l'époque de l'effondrement de l'Empire britannique. Et aujourd'hui, dans toutes les questions similaires, on discerne l'action de l'OTAN et des puissances qui jouent un rôle directeur dans ce bloc militaire.

51. Tous les pays qui ont véritablement à coeur les intérêts de la liberté et de la sécurité des peuples doivent tirer les conclusions qui s'imposent des leçons que leur donne la politique des colonisateurs. Ils ne doivent épargner aucun effort pour faire échouer les plans établis pour régler les problèmes internationaux dans le dos des peuples, au bénéfice des intérêts impérialistes.

52. C'est pourquoi la délégation soviétique juge indispensable de souligner une fois de plus que nous sommes profondément convaincus que pour assurer l'indépendance totale et l'intégrité de la République de Chypre il convient que toutes les forces étrangères soient retirées de son territoire et que les bases militaires étrangères qui s'y trouvent soient supprimées.

53. La délégation soviétique voudrait souligner également que, conformément à la résolution du Conseil de sécurité [186 (1964)] en date du 4 mars 1964, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la situation à Chypre. Cela signifie, en particulier, qu'il est nécessaire d'assurer une atmosphère pacifique dans la région de Chypre, aussi bien que dans toute la région de la Méditerranée. De son côté, l'Union soviétique fait tout ce qui dépend d'elle pour transformer la Méditerranée en une "mer de paix".

54. Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 8 juin au 2 décembre 1968. Au paragraphe 90 de ce rapport figure une recommandation qui tend à proroger la présence de la Force des Nations Unies à Chypre pour une période supplémentaire de six mois.

55. A cet égard, on ne peut manquer de constater que plus de quatre ans déjà se sont écoulés depuis le moment où la Force des Nations Unies est apparue à Chypre. Un séjour aussi prolongé de cette force à Chypre ne saurait être considéré comme normal. Bien que la délégation soviétique ne pose pas pour le moment la question du rappel des forces armées des Nations Unies de Chypre, elle formule l'espoir que, dans un proche avenir, leur présence sur l'île pourra prendre fin.

56. J'aimerais dire également, de façon très claire et très nette, que si des Etats quels qu'ils soient tentaient d'établir un rapport quelconque entre l'ampleur de l'Opération des Nations Unies à Chypre et celle des mesures prises par l'Union soviétique en sa qualité de puissance de la mer Noire et, par conséquent, de puissance méditerranéenne, pour renforcer la paix dans la région de la Méditerranée — et certaines communications récentes des organes de la propagande impérialiste incitent à penser que d'aucuns ne répugneraient pas à mettre en avant une telle idée —, si donc, répétons-nous, l'affaire était orientée dans cette direction, l'Union soviétique serait bien entendu contrainte d'examiner l'ensemble de la situation sous un jour nouveau.

57. Pour ce qui est du projet de résolution dont le Conseil de sécurité a été saisi, la délégation soviétique juge indispensable avant tout de relever que ce projet a notamment pour objet de réaffirmer la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, ainsi que les autres décisions du Conseil relatives à la question de Chypre.

58. Bien que l'Union soviétique ait estimé dès le début que le séjour des forces armées des Nations Unies à Chypre n'était pas justifié — et bien que nous maintenions ce point de vue —, elle ne s'opposera pas, néanmoins, à ce que le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre soit prorogé pour une période supplémentaire de six mois, compte tenu du fait que cela correspond aux vœux du Gouvernement de la République de Chypre et d'autres parties intéressées et à la condition expresse, bien entendu, que cette prorogation ait lieu en pleine conformité des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, à savoir que la Force des Nations Unies à Chypre aura les mêmes fonctions qu'actuellement et que son financement se poursuivra sur la même base, c'est-à-dire à titre volontaire.

59. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais remercier le représentant de l'Union soviétique des allusions très généreuses qu'il a bien voulu faire à l'endroit de mon pays et de moi-même.

60. Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour prendre la parole avant que le Conseil passe au vote sur le projet de résolution. J'invite donc le Conseil à voter sur ce projet de résolution, dont le texte a été lu il y a quelques instants par le Secrétaire général adjoint.

Il est procédé au vote à main levée.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité³.

³ Voir résolution 261 (1968).

61. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à s'adresser au Conseil après le vote. Le premier orateur inscrit est le représentant du Royaume-Uni.

62. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes hommages et de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de notre conseil. Dans notre propre parlement, nous entendons parfois dire qu'un membre est bien à sa place à la Chambre des communes. Cette formule remonte au temps de William Pitt et on l'employait encore au temps de Winston Churchill. On dit cela pour rendre hommage à un membre du Parlement qui est soucieux de défendre les règles, les traditions et la réputation de la Chambre, et qui est sincèrement attaché à cette Chambre, dont il veut faire un instrument efficace au service de la démocratie. De même, ici à l'Organisation des Nations Unies, nous savons bien que les meilleurs ambassadeurs sont ceux qui ne se contentent pas de s'en tenir à leurs instructions nationales, mais qui cherchent constamment aussi à faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument efficace, un instrument au service de la compréhension internationale, de la coopération internationale et du développement international. Je ne peux donc pas, Monsieur le Président, vous faire de meilleur compliment que de vous dire que nous vous tenons pour un homme bien à sa place à l'Organisation des Nations Unies. Dans ce rôle, votre équité, votre courtoisie et votre zèle vous ont valu notre respect et notre admiration.

63. On peut en dire autant de votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Danemark, car lui aussi, avec sa persévérance zélée et la sûreté de son jugement, a mérité d'être qualifié d'homme bien à sa place à l'Organisation des Nations Unies.

64. Ai-je besoin de vous rappeler que la présidence du Conseil n'est pas un honneur enviable? C'est une position pleine de risques. Le Président reçoit bien peu d'armes défensives. L'Ambassadeur du Danemark me permettra peut-être de citer *Hamlet, Prince de Danemark*. Ces paroles de Shakespeare, tous nos présidents feraient peut-être bien de se les rappeler :

"Prête l'oreille à tous, mais réserve ta voix à quelques-uns;
Accepte la critique de tous, mais réserve ton jugement."
(*Hamlet*, acte I, scène III.)

65. Après ce compliment affectueux et ce conseil respectueux, je voudrais maintenant expliquer le vote que je viens d'émettre lorsque la résolution a été adoptée à l'unanimité.

66. Nous avons tout lieu d'être reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport [S/8914] et pour l'influence bénéfique qu'il exerce inlassablement. Personne, je crois, ne songera jamais à accuser le Secrétaire général de pécher par excès d'optimisme quand il nous présente ses rapports sur les différends et les conflits. Nous savons qu'il n'est jamais coupable de suffisance. Je me prends parfois à souhaiter de pouvoir l'imiter et rivaliser avec lui dans son calme détachement et son impartialité inattaquable.

67. Lorsqu'il nous a présenté son dernier rapport, il y a quelques jours, il s'est permis quelques mots de confiance et

d'espoir; connaissant sa sage modération, nous ne pouvons dissimuler notre joie de le voir en mesure de nous apporter un tel encouragement. Je ne puis pas me rappeler combien de fois, au cours des dernières années, nous nous sommes réunis en conseil pour nous pencher sur la situation à Chypre. Bien souvent, nous avons été plongés dans le découragement, et toujours dans l'anxiété, lorsque nous le faisons. Il y a maintenant de longues années que nous n'avons pas pu dire, comme le fait maintenant le Secrétaire général, que "les six derniers mois ont été satisfaisants pour ce qui est de la paix à Chypre" [*ibid.*, par. 87]. De telles paroles sont une musique pour nos oreilles, comme l'ont été les déclarations sages, salutaires et encourageantes que nous avons entendues ce matin de la part des représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie.

68. Je voudrais seulement pouvoir en dire autant du discours que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Union soviétique. Il me semble regrettable que, en un moment où un tel accord semble régner, le représentant de l'Union soviétique ait cru devoir faire entendre une note aussi discordante. Malheureusement, le fait est qu'il croit devoir adopter une attitude belliqueuse, même dans les occasions les plus pacifiques. Il a proféré des allégations que je n'éprouve ni le désir ni le besoin de réfuter aujourd'hui. Il vaudrait beaucoup mieux que les parties de son discours auxquelles je me réfère sombrent dans un bienheureux oubli, et que nous puissions poursuivre notre tâche. Notre objectif est d'atteindre le maximum d'accord et d'encourager l'effort qui est actuellement en cours en vue d'un règlement pacifique du problème de Chypre, dont nous sommes saisis depuis si longtemps.

69. Je suis sûr que le Secrétaire général serait le premier à admettre qu'il y a encore de sérieuses difficultés à surmonter et de graves dangers à éviter. Mais il y a des raisons solides qui renforcent l'espoir que nous commençons de nourrir.

70. Parmi ces raisons, la moindre n'est pas le rôle joué par la Force des Nations Unies, qui n'a jamais failli ni fléchi dans l'exercice de son devoir de paix. C'est avec plaisir que j'ai lu ce passage du rapport du Secrétaire général :

"La discipline générale, la compréhension et le comportement de l'ensemble des officiers, sous-officiers et soldats de la Force des Nations Unies à Chypre demeurent dignes de tous éloges et sont à l'honneur des commandants des contingents, de leurs états-majors et des forces armées des pays qui fournissent les contingents." [*Ibid.*, par. 14.]

Nous saluons tous ceux qui font partie de la Force sous son excellent commandant, le général Martola. Ils s'acquittent honorablement de leur devoir et sont un exemple de coopération internationale sur le terrain qui leur vaut l'admiration de tous.

71. Un autre actif précieux pour le progrès vers le règlement pacifique de la question est la qualité du représentant spécial du Secrétaire général dans l'île, l'ambassadeur Osorio-Tafall. Je parle avec le plus grand respect de tous les intéressés, et j'en parle aussi en connaissance de cause, lorsque je dis que, pour traiter avec

les chefs chypriotes, il faut avoir la plus grande patience et la plus grande diplomatie — dans ce compliment général, j'inclus très certainement l'Ambassadeur de Chypre — et je ne vois personne qui puisse mieux égaler leur habileté que l'ambassadeur Osorio-Tafall, qui apporte à sa mission tant de fermeté, de confiance et de persévérance.

72. Nous savons pertinemment, d'autre part, que quelle que soit l'assistance qui puisse venir de l'extérieur et quelle que soit l'aide de ceux qui veulent du bien à Chypre, la solution du problème de l'île ne doit pas venir de l'extérieur, mais de l'intérieur. La bonne volonté et le bon sens de la population de Chypre pourront seuls mettre un terme à l'animosité passée. Je suis resté assez longtemps à Chypre pour savoir que cette population a une mesure appréciable de bonne volonté, de bon sens et de bonne humeur.

73. Ainsi, si nous croyons que la Grèce et la Turquie, de même que les Nations Unies et les pays qui les appuient, peuvent apporter leur contribution au maintien de la paix, c'est la population de l'île elle-même qui doit décider d'en finir avec l'amertume et les effusions de sang du passé. C'est à elle qu'il appartient d'élaborer dans la confiance et le respect mutuels un mode de vie qui aboutira à une paix et une prospérité permanentes dans une île privilégiée disposant de tant de beauté naturelle et de tant de ressources humaines.

74. Voilà pourquoi nous nous félicitons tant des rapports qui nous parviennent sur les pourparlers qui se sont déroulés à Nicosie au cours des six derniers mois entre M. Clerides et M. Denktash, ces représentants si compétents de leurs communautés. Nous sommes soucieux de voir cet élan maintenu et même accru et nous sommes heureux d'apprendre que les pourparlers seront repris au début de l'année prochaine. Nous souhaitons tous un plein succès à ces dirigeants, et nous savons tous combien dépend de leurs efforts, qui, j'en suis sûr, sont fondés sur une absolue sincérité et une détermination égale de réussir.

75. J'ai dit que nous le souhaitons tous; mais, songeant à ce que vient de dire le représentant de l'Union soviétique, je répète que tous les pays — je le crois et je le sais — sont désireux d'encourager et de favoriser un règlement pacifique du problème de Chypre; et j'espère aussi — et je le crois — que tous les pays veulent faire en sorte que la Méditerranée reste une mer de paix.

76. Tandis que d'autres pays sont disposés à fournir leur aide, mon gouvernement, pour sa part, est prêt à continuer d'assumer pleinement son rôle pour créer des conditions permettant un règlement pacifique et durable. Nous reconnaissons que ce qu'il faut maintenant, c'est une période de stabilité sans obstacle qui permette aux pourparlers entre les communautés d'aboutir au succès.

77. Je suis heureux, par conséquent, de confirmer que mon gouvernement appuiera une nouvelle prorogation du mandat de la Force des Nations Unies, conformément à la résolution que nous venons d'adopter. Nous sommes prêts à continuer de fournir notre contingent, qui est le contingent militaire le plus important de la Force. Nous le maintiendrons à son effectif actuel pendant la période de renouvelle-

ment du mandat et nous continuerons d'en supporter tous les frais.

78. De plus, nous sommes disposés à faire une contribution financière volontaire d'un montant de 312 500 livres sterling au coût de la Force pendant le trimestre qui commencera le 16 décembre. Cela portera le total de notre contribution aux frais de la Force, depuis sa création, à un peu plus de 20 millions de dollars.

79. Cette contribution, que nous avons faite et que nous maintenons, nous autorise à exprimer l'espoir que ceux qui jusqu'ici n'ont pas participé aux frais apporteront leur assistance à cette entreprise commune des Nations Unies. Le Secrétaire général a souligné, dans son rapport, que la situation financière, quant à la Force des Nations Unies, ne s'améliore pas. En dépit de réductions récentes des effectifs de la Force, le déficit reste lourd et grave. On peut critiquer l'Organisation des Nations Unies du fait que nous, ses membres, n'avons pas fourni au Secrétaire général les moyens financiers de poursuivre une tâche que, par notre vote, nous lui avons tous demandé d'entreprendre.

80. Finalement, je tiens à dire que, tout en appuyant la recommandation du Secrétaire général de prolonger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, nous serions enclins, pour notre part, à recommander une période plus courte. Nous sommes disposés à accepter et à appuyer la recommandation de prolongation de six mois, dans l'espoir — je dirai même : étant entendu — que tout sera fait pour donner suite au début prometteur de l'action déjà entreprise avec le sentiment d'urgence qu'elle comporte.

81. C'est parce que nous sommes si préoccupés de maintenir l'élan des efforts entrepris pour trouver la base d'un règlement permanent et pour en accélérer les progrès que nous aimerions une période inférieure à six mois. Pour cette raison, et avec d'autres délégations, nous estimons qu'il serait utile que le Secrétaire général nous soumette dans trois mois un rapport sur l'état d'avancement des pourparlers. A notre avis, un rapport qui nous serait fourni dans trois mois aurait plus de chances de hâter que de gêner les négociations. Nous comptons donc que le Secrétaire général voudra bien envisager cette possibilité.

82. Nous croyons que la situation actuelle devrait nous permettre d'espérer un règlement durable et nous souhaitons ardemment que cette occasion favorable ne soit pas perdue.

83. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je suis certain que mon prédécesseur s'associe à moi pour exprimer à lord Caradon notre très sincère gratitude pour ses paroles si amicales, si éloquents et si généreuses à notre égard.

84. **M. BORCH** (Danemark) (*traduit de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de remercier les représentants de l'Union soviétique et du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées. Etant donné le ton personnel de ce qu'a dit de moi le représentant du Royaume-Uni, je voudrais lui dire, avec votre permission, Monsieur le Président, que l'une des meilleures expériences que j'ai faites durant ma participation aux délibérations du

Conseil de sécurité a été ma collaboration et ma coopération avec la délégation du Royaume-Uni et en particulier avec son chef, dont l'énergie, l'imagination et l'ingéniosité sont toujours pour nous tous une source de force. Par-dessus tout, sa foi en l'Organisation des Nations Unies nous est un exemple à tous.

85. Parlant maintenant de la question de Chypre, je voudrais dire, pour reprendre les termes du Secrétaire général, que "les six derniers mois ont été satisfaisants pour ce qui est de la paix à Chypre". Ce sont là, comme je l'ai dit, les termes employés par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté au Conseil, et je ne vois pas de meilleure façon de résumer la situation que celle que nous trouvons dans le rapport [S/8914]. Au cours de la période couverte par le rapport, c'est-à-dire du 8 juin au 2 décembre 1968, il n'y a eu ni effusion de sang, ni un seul incident grave. Au contraire, la confrontation militaire paraît enfin céder le pas à la négociation et les parties déploient actuellement un effort résolu pour sortir de l'impasse où avaient abouti les positions adoptées par le passé.

86. Cette tendance était déjà perceptible lorsque le Conseil s'est penché sur la question de Chypre aux mois de mars et de juin de cette année. Par la suite, l'évolution de la situation a certainement été des plus encourageantes, particulièrement lorsqu'on songe aux tourments, aux drames et à l'amertume auxquels Chypre a été en proie pendant si longtemps.

87. Dans les circonstances présentes, la tâche de l'Organisation des Nations Unies est d'aider dans toute la mesure possible les parties à maintenir et à développer l'élan actuel ainsi qu'à consolider et à accélérer les progrès déjà obtenus. A cet égard, les bons offices du Secrétaire général, par le truchement de son représentant spécial à Chypre, présentent une importance essentielle, et nous tenons une fois de plus à féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Osorio-Tafall, pour leurs efforts inlassables, et je tiens à leur donner ici l'assurance de notre plein appui dans leurs efforts futurs.

88. Le maintien de la Force des Nations Unies à Chypre est également essentiel. Sa présence donne l'assurance aux parties que l'atmosphère favorable aux négociations maintenant engagées pourra être maintenue. A cet égard, nous voudrions féliciter également le commandant de la Force, le général Martola, de la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche difficile.

89. De la lecture du rapport du Secrétaire général ainsi que d'autres sources, il ressort cependant que malgré certains progrès dans les pourparlers entre les deux communautés, aucun progrès décisif n'a été réalisé et que les entretiens devront se poursuivre pendant quelque temps encore. Nous comptons cependant que les parties continueront résolument à déployer des efforts sérieux en vue d'aboutir à une solution du problème compliqué de Chypre, et nous appuyons par conséquent la ferme recommandation du Secrétaire général de proroger d'une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 1969, la présence de la Force des Nations Unies à Chypre. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur de la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité.

90. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : Avant de donner une brève explication de vote, j'aimerais, au nom de la délégation canadienne, vous dire à quel point nous sommes heureux, Monsieur le Président, qu'un homme aussi éminent et distingué que vous, un homme des Nations Unies, comme on l'a dit, ait été appelé à la présidence du Conseil. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, le très capable et très compétent Ambassadeur du Danemark. On a déjà cité Shakespeare et je crois que c'est lui le premier qui a parlé d' "ornier encore ce qui est déjà beau". Je ne voudrais pas surenchérir sur Shakespeare ! Mais je voudrais dire qu'il n'est personne dont j'ai davantage apprécié la camaraderie au cours de ces deux dernières années que vous-même, Monsieur le Président, et votre prédécesseur.

91. En lisant le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation à Chypre, je pense que nous avons tous été frappés par le contraste entre la situation actuelle et celle qui existait il y a tout juste un an. Il semble que les nuages du conflit se dissipent et soient remplacés par une atmosphère plus sereine qui laisse espérer voir s'installer la coopération et la conciliation, comme plusieurs orateurs l'ont déjà dit. Le Gouvernement du Canada accueille chaleureusement cette détente continue et la normalisation progressive de la vie dans l'île.

92. Nous savons que les meilleurs espoirs de règlement résident maintenant dans les pourparlers entre les communautés. Ma délégation espère que les deux négociateurs continueront de faire preuve de la même patience, de la même bonne volonté et des mêmes qualités d'hommes d'Etat et permettront ainsi de sortir finalement de l'impasse.

93. Entre-temps, de l'avis du Secrétaire général — et ma délégation partage entièrement ce point de vue —, le stationnement de la Force des Nations Unies devrait être prolongé d'une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 1969; et nous constatons et accueillons avec respect l'opinion exprimée par les trois gouvernements les plus directement intéressés qui ont déclaré accepter cette recommandation. Apparemment, la recommandation repose avant tout sur l'idée que les pourparlers entre les deux communautés, bien qu'encourageants, demanderont encore un certain temps avant que l'on puisse raisonnablement espérer des résultats concrets, et c'est pourquoi il est important de ne pas en briser l'élan et de ne pas compromettre l'élan pris par ces pourparlers plus tôt que nécessaire. Ma délégation pense que c'est là une façon valable de voir les choses, mais estime que le Conseil de sécurité a la responsabilité de se tenir informé et de suivre de près l'évolution positive ou négative de la situation à Chypre, qui pourrait avoir une répercussion sur les possibilités de règlement. Tout en souhaitant bonne chance aux pourparlers entre les deux communautés, notre expérience dans cette région ne nous permet pas de nous laisser aller à une passivité satisfaite.

94. Par conséquent, la délégation canadienne pense qu'un rapport intérimaire du Secrétaire général représenterait un pas en avant supplémentaire utile. Ce rapport pourrait être présenté d'ici trois mois environ par exemple, si le Secrétaire général le juge bon, et à la lumière des circonstances qui pourraient exister. Bien entendu, le moment

exact où ce rapport pourrait être déposé dépendrait de la situation dans l'île, notamment en ce qui concerne les pourparlers entre les deux communautés. Grâce à ce rapport, les membres du Conseil de sécurité, ainsi d'ailleurs que tous les Etats intéressés, seraient tenus au courant des progrès réalisés et auraient une idée plus précise des perspectives d'avenir, y compris de celles de la Force des Nations Unies à Chypre. Personnellement, je serai heureux d'entendre à propos de cette suggestion les commentaires que pourrait vouloir faire le Secrétaire général.

95. Le Canada, qui a été depuis le début un des principaux participants à la Force des Nations Unies, a accueilli avec très grande satisfaction les observations du Secrétaire général sur l'utilité encore aujourd'hui de la Force des Nations Unies et sur son admirable fonctionnement. Nous sommes heureux de savoir que l'amélioration de la situation dans l'île a permis de réduire l'effectif de la Force et nous avons pris note de l'assurance donnée par le Secrétaire général, selon laquelle cette réduction n'a pas gêné "l'efficacité avec laquelle la Force s'acquitte de son mandat" [ibid., par. 7]. Cependant, le déficit du budget de la Force continue d'avoir des proportions alarmantes. C'est là une question dont devraient prendre particulièrement note les Etats Membres qui n'ont jusqu'ici contribué à la Force ni en hommes ni en espèces.

96. Pour conclure, je voudrais naturellement renouveler l'expression de notre chaleureuse reconnaissance au Secrétaire général, aux Secrétaires généraux adjoints, M. Bunche et M. Rolz-Bennett, ainsi qu'à M. Osorio-Tafall et au général Martola pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie en vue d'atteindre un règlement pacifique à Chypre. Etant donné que le Canada quitte le Conseil de sécurité à la fin de cette année, et que c'est sans doute la dernière occasion que j'aurai de parler de ce sujet au Conseil, je tiens aussi à adresser mes sincères félicitations aux officiers et aux hommes de la Force des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils ont accompli depuis que la Force a été créée en mars 1964. La Force des Nations Unies à Chypre a en effet, de bien des manières, été un modèle d'opération de maintien de la paix, et son expérience pourra servir d'exemple lorsque nous envisagerons d'autres opérations de maintien de la paix à l'avenir. La Force des Nations Unies à Chypre est une entreprise dont les Nations Unies peuvent être fières à juste titre comme représentant une contribution importante à la paix, et les Canadiens sont fiers des officiers et des hommes des forces armées canadiennes qui ont pris part et continuent de prendre part à la Force des Nations Unies à Chypre.

97. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Parlant une fois de plus non seulement pour moi-même, mais aussi au nom de mon prédécesseur, je voudrais remercier le représentant du Canada des paroles si généreuses qu'il a prononcées à notre égard.

98. M. BERARD (France) : Je veux joindre ma voix à celles de nos collègues qui ont déjà, autour de cette table, en cette séance, exprimé au représentant du Danemark leurs remerciements et leurs félicitations pour la manière dont il a conduit notre conseil durant sa présidence du mois passé. On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Nous nous réjouissons que notre collègue du Danemark, en dépit

des nuages qui pesaient sur notre conseil, ait su nous maintenir dans une période de calme et sans histoires.

99. C'est avec grande confiance, Monsieur le Président, que nous avons abordé votre mois de présidence, ce sentiment de grande confiance tenant dans la haute idée que nous avons du pays dont vous êtes le représentant, haute idée de sa civilisation, de son passé et de son histoire. Nous savions, en outre, par notre expérience personnelle, les qualités que vous avez apportées dans tout votre travail à l'Organisation des Nations Unies et nous sommes certains que, sous votre présidence, le travail de notre conseil se déroulera dans une atmosphère heureuse, calme et satisfaisante.

100. Le Conseil de sécurité vient de prendre la décision de proroger d'une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. La délégation française souhaiterait expliquer brièvement le sens de son vote en faveur de la résolution.

101. C'est avec satisfaction que ma délégation a pris connaissance du dernier rapport du Secrétaire général. L'évolution encourageante qui se dessinait à Chypre, il y a six mois, s'est trouvée, en effet, confirmée, au cours de la période écoulée, par l'absence de tout incident grave. Il est certain que l'amélioration des relations entre les deux communautés ne peut que contribuer à créer un climat favorable aux entretiens politiques qui se déroulent actuellement à Nicosie.

102. Toutefois, malgré les résultats déjà acquis dans la voie d'une solution, on se doit de constater, avec notre secrétaire général, qu'aucun progrès décisif sur les questions fondamentales n'a encore été annoncé. C'est pourtant cet objectif qu'il convient de rechercher inlassablement, quels que soient les aspects commodes que peut présenter la prolongation d'une situation essentiellement provisoire.

103. La délégation française n'a pas fait d'objections à une nouvelle prolongation limitée du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, dans le cadre de la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Il serait souhaitable, selon elle, de se préparer à mettre un terme au renouvellement périodique du mandat de la Force ou, à tout le moins, de prévoir une réduction substantielle de ses effectifs. Il convient que les parties en présence soient conscientes de la nécessité désormais pressante de parvenir à un accord.

104. Tel est l'esprit dans lequel la délégation française a voté sur la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité.

105. Le PRESIDENT : Je tiens à remercier le représentant de la France de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a bien voulu m'adresser, ainsi qu'à mon prédécesseur.

(L'orateur poursuit en anglais.)

106. Je crois que le Secrétaire général voudrait faire une déclaration à ce stade et je l'invite à prendre la parole.

107. Le SECRETAIRE GENERAL *(traduit de l'anglais)* : Les représentants du Royaume-Uni et du Canada ont

proposé, dans leurs déclarations respectives, que le Secrétaire général dépose un rapport intérimaire devant le Conseil de sécurité d'ici trois mois si la situation à Chypre le justifie. Je comprends le souci qui a inspiré une telle proposition et je tiens à assurer les membres du Conseil de sécurité que j'ai l'intention de soumettre un rapport au Conseil à tout moment où je l'estimerai nécessaire ou opportun, comme je l'ai toujours fait dans le passé.

108. Le PRESIDENT *(traduit de l'anglais)* : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Avant de lever la séance, je voudrais saisir cette occasion pour prendre la parole en ma qualité de représentant de l'ETHIOPIE.

109. Parlant en qualité de représentant de l'Ethiopie, je tiens à dire combien ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et pour le rapport très franc qu'il nous a présenté dans le document S/8914. Par son intermédiaire, je voudrais aussi remercier le commandant de la Force des Nations Unies, le général A. E. Martola, ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, de même d'ailleurs que tous ces courageux serviteurs de l'Organisation des Nations Unies qui s'acquittent de la noble tâche de maintenir la paix dans la grande île de Chypre.

110. La gravité de la situation à Chypre au cours des 57 derniers mois, ses conséquences sur la vie des habitants de l'île dans leur ensemble et, surtout, ses sérieuses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ne sauraient être trop soulignées. C'est dans cette perspective que nous attachons une importance particulière aux efforts de paix qui sont déployés à cet égard.

111. Nous avons pris note avec un grand intérêt des observations du Secrétaire général, selon lesquelles, au cours de la période examinée, la détente s'est poursuivie; l'accent est passé des affrontements militaires aux négociations. Il est également réconfortant de lire dans le rapport du Secrétaire général qu'il n'y a pas eu de conflit ni de rupture du cessez-le-feu, que les relations entre communautés se sont améliorées et que des événements positifs se sont déroulés, qui sont les conditions préalables essentielles à la création d'une atmosphère favorable dans laquelle les conversations importantes qui ont commencé entre les membres dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque peuvent se poursuivre amicalement.

112. Nous voudrions nous associer au Secrétaire général et aux membres du Conseil pour rendre hommage aux deux négociateurs et à leurs assistants pour les qualités d'hommes d'Etat dont ils ont fait preuve dans cette noble tâche. C'est l'espoir fervent de mon gouvernement que ces conversations aboutiront bientôt aux résultats fructueux si ardemment désirés par la communauté des nations, afin que, dans cette entreprise vitale pour la paix et la sécurité internationales, de même que dans beaucoup d'autres entreprises de même nature, l'effort des Nations Unies soit couronné d'un succès qui, après tout, sera celui de nous tous.

La séance est levée à 12 h 40.